



RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH DON BOSCO

Le projet éducatif et pédagogique de l'école Saint-Joseph DON BOSCO ne peut se réaliser pleinement que dans une atmosphère de bonheur, de respect, de rigueur et de confiance.

Vivre en société nécessite qu'ensemble, parents et éducateurs, nous posions des limites et des exigences.

Etre inscrit à l'école Saint-Joseph DON BOSCO, c'est accepter et respecter l'ensemble des règles de vie de notre communauté.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Entrée des parents dans l'établissement :

Pour rentrer dans l'école, **vous devez et ce pour toute l'année scolaire, être muni d'un badge que nous vous fournissons et que vous devez porter visiblement.**

Attention aucun adulte ne sera autorisé à entrer sans badge. Les nourrices doivent également porter ce badge.

En cas d'oubli, vous devrez aller à l'accueil demander un badge « visiteur ».

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Espaces Vélos/Trottinettes

Les élèves peuvent garer leur trottinette dans l'espace prévu à cet effet situé à gauche de l'entrée du 31 rue de Nanterre. Il est interdit de monter et de rouler sur sa trottinette ou son vélo dans l'enceinte de l'établissement.

**HORAIRES DES COURS
LUNDI/MARDI JEUDI/VENDREDI
de 8H30 à 11h45 et de 13h25 à 16h30**

**HORAIRES DE L'ETUDE ET DE LA GARDERIE
de 16h30 à 18h**

**HORAIRES DU CENTRE DE LOISIRS
de 8h à 18h**

✠ ENTRÉES ET SORTIES DES CLASSES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES :

À partir de 8 heures et jusqu'à 8h30 :

- PS : Accueil dans la classe
 - MS : Accueil dans la classe
 - GS et CP : Accueil dans la cour jardin (cour devant l'école)
 - CE1, CE2, CM1 et CM2 : Accueil dans la grande cour
 - En cas de retard, vous devez emmener vos enfants à l'accueil de l'Institution au : 1 rue du Bac.
- Sans les frères et sœurs
Merci
SANS LES PARENTS
MERCY

Les élèves montent en classe à 8h30

A 11h45 :

Tous les élèves externes sortent au portail du 31 rue de Nanterre.

DE 13h15 à 13h25 : Entrée 31 rue de Nanterre pour tous les élèves.

Les externes des classes maternelles MS, GS et CP sont accueillis dans la cour jardin.
Les externes des classes du CE1 au CM2 sont accueillis dans la grande cour.

A 16h30 : Par souci de sécurité et de visibilité, merci de ne pas faire goûter les enfants dans la cour de récréation.

Les élèves des classes Maternelles et de CP attendent dans la cour jardin.
Les élèves des classes du CE1 et CE2 sortent au portail du 31 rue de Nanterre.
Les élèves des classes du CM1 et CM2 sortent au 1 rue du Bac.

Attention : Fermeture du portail à 16h40. Les parents en retards devront passer par le 1 rue du Bac.

Par mesure de sécurité, les parents ne pouvant venir récupérer leur enfant à la sortie des cours devront mentionner, par écrit à l'enseignante, le nom de la personne désignée et lui demander de se présenter à l'accueil pour retirer un badge visiteur.

Après 16h40 :

Les enfants dont les parents sont en retard resteront à l'étude jusqu'à 17h55.
Les maternelles resteront à la garderie.
Ce service sera facturé. Voir le règlement de la garderie et l'étude.

✘ RETARDS APRÈS 18h

Rappel du règlement financier : Tout retard au-delà de 15 minutes sera facturé une heure par enfant.

DISCIPLINE DANS L'ÉTABLISSEMENT :

École, centre de loisirs et péri-éducatif

✘ COMPORTEMENT

Tous les élèves doivent adopter un **comportement respectueux** et **correct** qui exclut toute violence, toute vulgarité, toute brutalité de geste et toute grossièreté de langage.

Le manque de respect envers les adultes et les autres élèves ne sera toléré en aucun cas.

✘ ABSENCES et COMMUNICATIONS

- Toute absence imprévue doit être signalée le jour même **avant 8h45** uniquement **par mail**, en précisant, si possible, la durée de l'absence:
secretariatecole@stjo-asnieres.fr
- Au retour de votre enfant, il est **impératif** de remplir **le coupon d'absence** du cahier de liaison ou du cahier de correspondance.
-  **Les absences pour vacances et week-end anticipés ou prolongés sur le temps scolaire ne sont pas autorisées car elles sont préjudiciables pour les enfants et pour le bon fonctionnement de la classe. Les enseignantes ne donneront pas le travail à rattraper.**
- Les absences pour le centre de loisirs, l'étude et la garderie sont à signaler par mail **uniquement** à cette adresse : etudegarderie@stjo-asnieres.fr
- Les changements de jours de cantine, étude, garderie et centre de loisirs sont à signaler à Mme CLOIX-NOZERAN par mail à : compta@stjo-asnieres.fr

RENDEZ-VOUS MÉDICAUX

En dehors de toute prise en charge médicale validée par un PAI TSL (orthophoniste, psychologue, psychomotricien...) et afin de ne pas déranger la classe, un enfant qui doit pour des raisons personnelles se rendre à un rendez-vous extérieur (RDV dentiste, médecin...) devra alors s'absenter la matinée entière ou l'après-midi entier.

Un certificat médical est exigé avant de revenir à l'école **pour les cas de maladie contagieuse**.

Les élèves ne sont pas autorisés à apporter des médicaments à l'école.

Quelles sont les précautions à prendre avant de conduire son enfant à l'école?

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

- ☒ **Surveiller** l'apparition de symptômes chez leurs enfants notamment par la prise de température avant le départ pour l'école,
- ☒ **En cas de symptômes évocateurs** de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre,
- ☒ **Ne pas conduire à l'école** les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contacts à risque,
- ☒ **Informé le chef d'établissement** de l'absence de l'enfant en précisant la raison,
- ☒ **Avoir une hygiène stricte** des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison.
- ☒ **1 cas de Covid en classe entraîne la fermeture de la classe pour une semaine.**

Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'école ou l'établissement scolaire si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, ou encore s'ils ont été identifiés contacts à risque. Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire.

☒ RETARDS LE MATIN

Même excusé, un retard est toujours un désordre...

Les enfants en retard arrivent **à l'accueil de l'Institution, au 1 rue du Bac** et attendent l'éducateur qui viendra les chercher.

Mme BÉCOURT se réserve le droit de convoquer les parents dont les enfants arrivent en retard régulièrement.

☒ RENDEZ-VOUS

Le Chef d'Établissement reçoit les parents de l'école, uniquement sur rendez-vous.

Les rendez-vous sont à prendre auprès de mon assistante Mme Lila AOURIR CASTAN au 01.47.93.26.43 ou par mail : secretariatecole@stjo-asnieres.fr, nous privilégions cette formule.

Les enseignantes vous reçoivent sur rendez-vous, merci de les demander par le biais du cahier de correspondance ou de liaison.

✘ CIRCULATION DANS L'ÉTABLISSEMENT

ÉLÈVES :

Les enfants qui circulent dans les couloirs (toilettes, récréation, ateliers, catéchèse, sortie...) le font dans le calme et le silence.

PARENTS :

Vous êtes autorisés à accompagner votre enfant dans sa classe de **Petite Section** et de **Moyenne Section de Maternelle**, pour autant il n'est pas permis d'entrer dans les autres classes ou de circuler dans l'établissement sans autorisation.

Les élèves et les adultes doivent avoir le souci de garder leur école agréable.

Par respect pour le personnel de ménage, chacun veillera à la propreté des classes, de la cour et des toilettes. Il y a des poubelles pour les papiers et autres déchets.

Les inscriptions sur les murs ou sur le mobilier seront sanctionnées.

✘ CANTINE_:

La demi-pension et l'étude ne sont pas des droits. **L'élève qui ne respectera pas les règles de bonne conduite dans ces services, pourra s'en voir refuser l'accès.**

✘ RÉCRÉATIONS

Pendant les récréations, tous les élèves doivent quitter les bâtiments et se rendre sur la cour. Aucun élève ne reste sans surveillance d'un adulte, dans une classe ou dans le hall.

Sont interdits dans l'enceinte de l'établissement :

Ballons de football, cartes à collectionner, chewing-gum, sucettes, bonbons, boissons, cannettes, objets de valeur, boucles d'oreilles pendantes, jeux électroniques, MP3, DS, téléphones portables, toutes les balles en plastiques durs, balles de tennis ou balles rebondissantes.

Pour la récréation **interclasses** de l'après-midi **seulement** les balles **en mousse** sont autorisées.

Pas de billes pour les classes de PS, MS, GS et CP.

Pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2, seules les billes de taille classique sont autorisées, pas de calot, de bille forme...

Tout nouveau jeu doit être soumis à l'agrément de l'enseignante de la classe et validé par le chef d'Établissement.

✘ TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue propre et correcte est exigée. Maquillage et vernis à ongles sont interdits.

Tous les manteaux, blousons, lainages et accessoires...doivent être marqués au nom de l'enfant.

Les cheveux longs doivent être attachés.

La tenue de sport est exigée pour les cours d'Éducation Physique et Sportive.

La perte des objets de valeur, type boucles d'oreilles, sont sous la responsabilité des parents. L'école n'est pas responsable des vêtements perdus.

Attention : Tous les vêtements laissés dans la cour et non repris seront donnés à une œuvre caritative. Les vêtements perdus peuvent être retrouvés dans les grands tiroirs du hall.

V.BÉCOURT

Chef d'Établissement École Maternelle et Élémentaire